

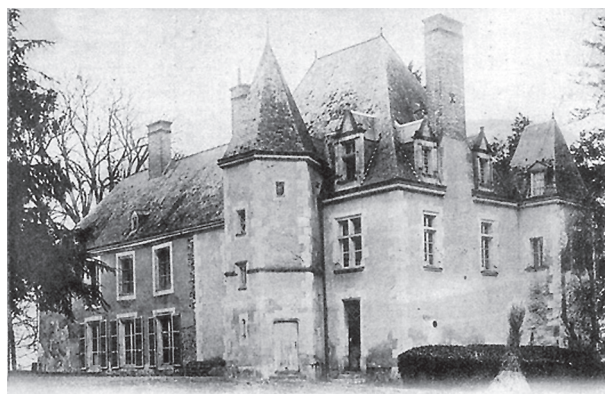


## Bernard-François de Marescot, la Révolution et la Petite Église

JEAN-JACQUES LOISEL

**Résumé :** Bernard-François de Marescot fut officier des armées révolutionnaires, dans le sillage de son frère aîné, Armand-Samuel. Par son mariage, il renforça certains liens avec les milieux contrerévolutionnaires du Vendômois. Devenu un notable de Vendôme, il fut certainement sensible à l'influence de la Petite Église dont un foyer très actif se développa dans la ville. Cependant, par prudence ou souci de ses intérêts personnels, il ne semble pas avoir été un élément moteur de la « Dissidence », mais plutôt un soutien discret.

**Mots-clés :** Marescot, Petite Église, Dissidence, Vendôme, Thoinier, Contrerévolution, Durant de Pérignat, Fulcran de Ginestous, La Noue, Chalay, Hersant.



**Fig. 1 :** La Massuère (Sarthe), demeure natale de Bernard-François de Marescot (Coll. Images et Sons en Vendômois).

### Dans les pas du frère aîné

Bernard-François de Marescot, né dans la demeure familiale de la Massuère le 20 avril 1767, a été baptisé le même jour à Bessé-sur-Braye (**fig. 1**). Il était donc de près de dix ans le cadet d'Armand-Samuel qui allait inscrire son nom dans l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. Tandis que l'aîné trouvait sa voie dans l'arme du Génie, Bernard-François choisit l'artillerie. En 1792, il participa à la campagne de l'armée

du Rhin, avec le grade de capitaine d'artillerie à pied, puis fut chargé de la formation des premières compagnies d'artillerie légère, à Strasbourg. En juillet 1793, il fut muté à l'armée de la Moselle, avec les mêmes responsabilités.

Les deux frères se retrouvèrent côte à côte en 1794, comme l'a relevé Gilbert Zabern : *C'est aussi à Maubeuge que le chef de bataillon Marescot va avoir la joie de retrouver son frère cadet Bernard François, maintenant capitaine dans l'artillerie à cheval de l'armée de la Moselle et dont il était resté un temps*

sans nouvelles. Une pièce figure dans son dossier, par laquelle en réponse à sa demande en tant que commandant du Génie à Maubeuge, le représentant du peuple à l'armée du Nord autorise le passage dans l'arme du Génie auprès de son frère du capitaine Marescot. Cette note, datée du 30 floréal an II [19 mai 1794], qui porte le numéro 3 662, est capitale pour préciser la situation de Bernard François à cette période, elle réfute entièrement ces assertions selon lesquelles le cadet des Marescot aurait « quitté le service de bonne heure par haine de la Révolution »<sup>1</sup>. En effet, il fut admis dans l'arme du Génie en qualité de capitaine de la 3<sup>e</sup> classe, le 8 messidor an II/20 juin 1794 et promu chef de bataillon un mois et demi plus tard (12 brumaire an III/2 novembre 1794)<sup>2</sup>.

La Terreur battait son plein, moment par excellence pour se poser la question : Bernard-François de Marescot était-il l'ami ou l'ennemi de la Révolution ? Des nombreuses liasses consultées aux Archives départementales de Loir-et-Cher, concernant les suspects et les prisonniers de la période révolutionnaire, il ressort que le cadet des Marescot ne défraya pas la chronique. Tout au plus fut-il l'objet d'une allusion indirecte dans un rapport du 1<sup>er</sup> novembre 1793. Il s'agissait du compte rendu d'une perquisition faite dans deux maisons de Montoire ; dans l'une d'elles, celle de Loiseau-Dubuisson, on avait trouvé une lettre sans adresse, datée de Strasbourg le 28 avril 1792 et signée Marescot, capitaine au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie. La lettre, dont le contenu n'est pas précisé, fut envoyée au comité de surveillance, apparemment sans conséquence. Loiseau-Dubuisson habitait peut-être la belle maison « Fredureau » ou « Busson », sur la place de Montoire ; son épouse était la principale protectrice de Joseph Jacquet de Lahaye, alias le « crapaud de nuit », qu'elle hébergeait et qui s'était échappé de justesse le mois précédent. De là à imaginer un lien entre Marescot et certains prêtres réfractaires ou des membres de leur réseau... Il ne faut pas perdre de vue que la lettre était écrite à une époque où les réfractaires les plus déterminés n'étaient pas encore entrés en clandestinité (ce qu'ils firent dans l'été 1792). La seconde maison perquisitionnée appartenait à la nommée Haugou, veuve Taillevis-Mézière, grand-tante de la future épouse de Bernard-François :

*Une lettre trouvée chez ladite Veuve Mézière en date du 30 décembre 1792, signée Gallery de Limbleville [...]; le comité a reconnu qu'elle était injurieuse envers nos représentants et qu'elle contenait un attachement au défunt tyran*<sup>3</sup>. Ce courrier partit aussi vers Blois et le comité de surveillance. Une chose est certaine : la citoyenne Loiseau-Dubuisson et la « Veuve Mézière »



**Fig. 2 :** La Noue, propriété de Bernard-François de Marescot, dans la commune de Saint-Amand de Vendôme (Coll. Images et Sons en Vendômois).

connurent quelques démêlés avec les autorités révolutionnaires.

Selon G. Zabern, Armand-Samuel et Bernard-François seraient restés ensemble jusqu'à la fin de 1794. Le cadet a présenté sa démission de l'armée, qui fut acceptée le 13 ventôse an IV/3 mars 1795 ; de son côté, l'aîné a pris du repos à Paris et en Vendômois pendant l'hiver 1794-1795. Bernard-François était alors propriétaire du manoir de la Noue (commune de Saint-Amand) (**fig. 2**).

## Priorité au mariage clandestin

Ce fut un réel tournant dans la vie de Bernard-François de Marescot. Il était entouré de mystère parce qu'il fut célébré clandestinement ; la trace en a été retrouvée aux Archives diocésaines de Blois, dans un *second registre ou copies, après coup, des actes de baptême, mariages ou réhabilitations de mariages, faits par moy François Picheré, prêtre curé de ladite paroisse de Saint-Amand, ou par autres prêtres catholiques, pendant mon absence, ou enfin moy présent, mais de mon consentement, dans le cours des années 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, avec des extraits seulement, à la fin, de ceux relatifs à d'autres paroisses, soit du même diocèse, soit de diocèses différents*<sup>4</sup>.

Avant le mariage en question, plusieurs actes méritent de retenir l'attention :

- le 4 mai 1795, l'abbé Picheré a marié un laboureur de la Madeleine de Vendôme. Malgré la distance relative, des habitants de la ville avaient donc recours à son ministère ;
- le 11 juin 1795, il baptisa « sous condition » et chez lui (*en notre domicile*) une fille de laboureur qui était

1. ZABERN (G.), *Le Général Marescot*, Vendôme : Éditions d'Arnouval, 1985, p. 63.

2. Pour la carrière militaire de Bernard-François de Marescot, voir son état de services conservé aux Archives du ministère de la Défense, Service historique de la Défense, Base LEONORE, cote LH/1736/27. Merci à Florence Robert et Gérard Ermissé pour les informations communiquées.

3. AD Loir-et-Cher [par la suite AD 41], 2007.

4. Archives diocésaines de Blois, 2 K.

née le 17 février 1795. Le parrain était Michel Foucault, *propriétaire de la terre du Plessis-Saint-Amand* et son épouse, Marie-Élizabeth Leray, la marraine. Ces derniers avaient donc toute la confiance du prêtre ;

- le 16 novembre 1795, François Picheré procédait à un baptême *en notre retraite au désert en cette dite paroisse*. Le Désert est un lieu-dit de Saint-Amand où demeurait, en 1732, Paul du Bellay, époux de Louise Geneviève de Marescot, dame de la Linoterie ;
- le 15 février 1796, un autre baptême était célébré *en la maison de la Noue, de cette paroisse, l'église étant fermée à cause des troubles du temps*. Il s'agissait d'un fils de laboureur, qui était né la veille à la Noue. Le parrain était *Messire Bernard François de Marescot, propriétaire dudit lieu de la Noue, son domicile actuel* ; et la marraine, la femme du régisseur de la terre du Plessis. Cet acte prouve une réelle intimité entre Picheré et Marescot.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de lire, sous la date du 5 avril 1796 : *par Picheré, mariage de Messire Bernard François de Marescot, chevalier, seigneur de la Noue, paroisse de Saint-Amand, son domicile actuel, fils majeur de Messire Samuel de Marescot décédé Mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Dame Anne-Élizabeth de Malmusse, d'une part, et Demoiselle Marie-Louise Sophie Durant de Pérignat, fille pareillement majeure de Messire Anne Durant de Pérignat, lieutenant de cavalerie, major du régiment colonel général et de feu Dame Marie-Suzanne Ursule Ferrand, de la paroisse de la Magdeleine de Vendôme, d'autre part*<sup>5</sup>.

La coutume voulait que le mariage fût célébré dans la paroisse de résidence de la jeune femme. À Vendôme, dès le début de la Révolution et en dépit de nombreuses protestations, la Madeleine avait été supprimée en tant que paroisse et l'église réduite à l'état de simple chapelle auxiliaire, avec seulement une messe dominicale<sup>6</sup>. Il aurait pu être fait appel à François Thoinier, le principal prêtre réfractaire de Vendôme. En avril 1795, profitant d'une accalmie dans la politique religieuse, il avait quitté son exil suisse et regagné les bords du Loir. Puis les lois du 20 fructidor an III/7 septembre 1795 et du 3 brumaire an IV/25 octobre 1795 avaient rétabli la législation répressive de 1792-1793 et obligé les réfractaires comme Thoinier à plonger dans la clandestinité<sup>7</sup>. Dans ces conditions, célébrer un mariage du côté de Saint-Amand était sûrement une opération plus discrète et moins risquée.

5. Dans l'article « Minières » de son *Dictionnaire [...] du Vendômois*, R. de Saint-Venant date ce mariage du 20 germinal an IV (9 avril 1896) : si l'on fait abstraction de la coquille de typographe pour le millésime, il a tout de même fait une petite erreur de quelques jours.

6. MÉTAIS (C.), *Vendôme pendant la Révolution*, rééd. SAV, 1989, p. 125.

7. LOISEL (J.-J.), « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 49, 1994, p. 81 sq.

D'autant plus que la cérémonie a probablement eu lieu dans la demeure de la Noue.

Le mariage civil eut lieu le 21 germinal an IV/10 avril 1796, soit cinq jours après la noce clandestine : l'ordre de priorité était bien établi. Si le contenu du texte était identique, le style et la terminologie étaient différents :

[...] *sont comparus pour contracter mariage,*

*Le citoyen Bernard François Marescot, demeurant commune de Saint-Amand, âgé de vingt-neuf ans, fils de deffunt Samuel Marescot, ancien mestre de camp cavalerie et de la citoyenne Anne Élizabeth Collas Malmusse, ses père et mère d'une part,*

*Et la citoyenne Marie-Louise Sophie Durant-Perignat, demeurante en cette commune, âgée de vingt-quatre ans et demi, fille du citoyen Anne Durant-Perignat, ancien lieutenant colonel de cavalerie et Brigadier des armées et de deffunte Marie Suzanne Ursule Ferrand ses père et mère d'autre part [...]. « Citoyen » et « citoyenne » ont remplacé « Messire » et « Dame », les particules ont volé en éclats.*

La jeune mariée était assistée de son père et du notaire Louis Pierre Paul Méreaux, Bernard-François de sa tante paternelle, Anne Julie Marescot et d'un couple d'amis de Nourray, Gilbert Sarrazin et sa femme (tous dépouillés de leur particule !). Les deux époux se sont pliés au rituel républicain :

*Les dites parties ont fait devant nous et à haute voix leurs déclarations en ces termes : Bernard François Marescot a dit « je déclare prendre en mariage Marie-Louise Sophie Durant-Perignat », et Marie-Louise Sophie Durant-Perignat a dit « je déclare prendre en mariage Bernard François Marescot » [...]*<sup>8</sup>. De toute façon, les deux jeunes mariés avaient prononcé quelques jours plus tôt le serment qui était le plus important à leurs yeux. Cependant, ils ménageaient les formes extérieures par cette union civile, contrairement à d'autres couples qui se marièrent uniquement dans la clandestinité et firent réhabiliter leur union dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Des liens renforcés avec la contre-révolution vendômoise

Le mariage avec Marie-Louise Sophie Durant de Pérignat renforça incontestablement les liens entre Bernard-François de Marescot et les principaux opposants à la politique révolutionnaire. Son beau-père, Anne Durant de Pérignat, en était le meilleur exemple<sup>9</sup>. Cet ancien officier de l'armée royale avait pourtant accueilli avec sympathie les premiers soubresauts de 1788 à 1790 ; il appartenait à la noblesse libérale, comme Henri Fulcran de Ginestous, propriétaire de Chalay, comme aussi les Rochambeau père et fils.

8. Archives municipales de Vendôme, 26 E<sup>86</sup>.

9. Les deux orthographes « Durant » et « Durand » se rencontrent dans les archives, la première étant la plus fréquente : raison pour laquelle elle a été adoptée dans cet article.



Fig. 3 : Portrait d'Anne Durant de Pérignat (Coll. part.).

D'ailleurs, il avait accepté de prendre le commandement de la garde nationale de Vendôme, poste qu'il conserva pendant deux années (fig. 3).

Peu à peu, la suspicion se fit jour à son propos. Le 16 juillet 1791, la Société des Amis de la Constitution de Maintenance (Eure-et-Loir) tenait une réunion extraordinaire, en présence d'Étienne René et François Boutrais, membres de la société sœur de Vendôme. Tous écoutèrent avec attention la déposition d'un nommé Lefèvre :

[...] ledit sieur Lefèvre étant comparu à l'instant a déclaré qu'en s'entretenant avec ledit sieur de Pérignat de différentes choses, celui-ci lui avoit dit que c'étoit une chose affreuse d'avoir arrêté le Roi, et qu'à l'instant de monter dans sa voiture il avoit fini par lui dire : « Consolerez-vous, mon ami, nous n'aurons ni moisson ni constitution, c'est le commandant de la garde nationale de Vendôme qui vous le dit ».

Trois jours plus tard, Durant de Pérignat niait fermement avoir tenu de tels propos : [...] *Je certifie n'avoir jamais, comme je l'ai toujours dit, proféré une seule phrase qui puisse ressembler à ce qu'on m'impute*<sup>10</sup>. Qui disait vrai?... La question restera en l'état. Mais il est certain que l'ancien officier fut de plus en plus considéré avec circonspection. Lorsqu'il démissionna, au printemps 1792, il invoqua son âge et ses infirmités; du fond de sa prison, il le rappelait dans une lettre du 8 fructidor an II/23 août 1794 : [...] *Je suis peut-être un de ceux qui ont le plus sacrifié de ma fortune [sic] pour venir au secours de ma patrie, que j'ai payé de ma personne et de ma santé pendant deux ans et demi au service de la garde nationale de Vendôme*.

Il semble avoir été arrêté une première fois, en tant que « suspect », le 2 novembre 1793, probablement interné à la prison blésoise des « Saintes-Maries » (en fait, de Sainte-Marie), dont il contribua à payer les réparations en pluviôse<sup>11</sup>. S'il sortit de prison à cette

occasion, il ne profita pas très longtemps de sa liberté. Le 16 germinal an II/5 mai 1794, il sentait un danger imminent, en s'adressant au comité de Vendôme :

*Citoyens, mes enfants porteurs d'un certificat d'un officier de santé de cette ville vous attestent l'état fâcheux de ma santé; cette situation exige des soins et des remèdes assidus que la saison seule peut rendre praticable; j'attendais avec autant d'impatience que d'espérance le temps propice aux remèdes indiqués. Si l'humanité qui vous caractérise vous intéresse en ma faveur, je vous prie de me laisser chez moi avec un garde*.

Dans son certificat, le médecin vendômois Beaussier précisait avoir été depuis le 1<sup>er</sup> germinal appelé plusieurs fois chez le citoyen Pérignat et l'avoir trouvé avec la fièvre, le dévoyement et se plaignant d'insomnie; il a en outre des hémorroïdes fluentes, desquels accidens il résulte une grande faiblesse. Le suspect avait-il eu vent que Ginestous venait d'être arrêté ce même jour? En tout cas, rien n'y fit et, le 17 germinal, il fut à son tour incarcéré. Au mois d'août 1794, usant de l'argument du patriotisme économique, il présenta plusieurs demandes de mise en liberté pour assurer de bonnes récoltes dans ses domaines, ainsi le 25 fructidor an II/11 septembre 1794 :

*Nous touchons à la vendange. Si ma détention m'a porté du préjudice dans ma récolte de bleds, je n'ai pas tout perdu, mais dans celle-ci, citoyens, je perds tout, puisque je n'ai personne pour procéder à mes vendanges; mes enfants sont malades; un seul domestique sur lequel je pouvais compter s'est marié et n'est plus à moi [...], je n'ay plus personne*<sup>12</sup>.

Le 7 nivôse an III/27 décembre 1794, Durant de Pérignat apporta au directoire du district un témoignage qui pouvait être lourd de conséquences pour lui ou pour ceux qu'il dénonçait, même s'il s'en défendait :

*Par devant nous administrateurs composant le Directoire et Agent national révolutionnaire du District, est comparu le citoyen Anne Durant dit Pérignat appelé à l'effet de rendre compte d'une conversation qu'il a eue avec le citoyen mereaux l'un de nous et qui avait pour objet des sommes perçues par le comité révolutionnaire de cette commune depuis son établissement jusqu'à l'époque du passage du représentant du peuple Brival en nos murs*.

*A déclaré que conférant avec ledit citoyen Méreaux il lui a demandé de quelle somme ledit Comité Révolutionnaire avait rendu compte, que ce dernier lui a répondu que la recette pouvait se monter de 1 500 à 2 000 livres, qu'il n'a pu s'empêcher de lui observer d'après ce qu'il avait entendu dire et répéter plusieurs fois que la dite recette devoit se monter [...] à la somme de 10 à 11 000 livres, qu'il a reçu cette donnée surtout du citoyen Cuvier détenu qui lui a dit en avoir dressé liste jusqu'à la concurrence de 5 000 livres; [...]*

10. AD 41, L 2119.

11. AD 41, L 1991 : il fut arrêté en même temps que trois autres suspects. – AD 41, L 1035 : le 17 pluviôse an II/5 février 1794, il fut astreint de payer une part des 115 livres 15 sols, montant des réparations.

12. AD 41, L 2119. Voir ci-dessous le chapitre « Les filles Pérignat », montrant que les filles du captif avaient réellement des problèmes de santé et qu'il ne s'agissait pas d'un simple moyen pour attendrir les autorités.

observe au surplus ledit citoyen Durand qu'il n'entend point faire icy de dénonciation<sup>13</sup>.

Le jour même, le directoire de district délibérait à propos de cette déclaration de laquelle il résulterait, si l'on pouvait la supposer sincère, que le compte rendu par le comité révolutionnaire de cette commune de sa recette depuis l'époque de son établissement jusqu'à ce jour ne serait pas exact. Même si le 9 thermidor était passé par là et avait quelque peu modéré les ardeurs, le soupçon était tout de même grave :

*Le Directoire, considérant qu'il est en devoir de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de la sincérité du compte à luy rendu par le comité révolutionnaire, que le plus sûr est de se procurer par la déclaration des détenus la preuve de la somme par eux versée respectivement entre les mains dudit comité.*

*Que cette démarche est d'autant plus nécessaire que le résultat fera disparaître les soupçons que des malveillans pourroient avoir tenté de faire naître sur l'intégrité des membres dudit comité de laquelle personne ne s'est plaint jusqu'ici.*

Arrête que tous les citoyens qui ont été détenus dans la maison d'arrêt depuis l'époque de son établissement par mesure révolutionnaire seront appelés auprès du Directoire pour luy donner les renseignements qui leur seront demandés, le Directoire se réservant au surplus de prendre ultérieurement tel party qu'il appartiendra<sup>14</sup>. Certes, Durant de Pérignat prenait un gros risque en faisant cette déclaration, mais il ne le faisait certainement pas au hasard : dans la lutte qui se jouait alors entre les factions révolutionnaires les plus modérées et les plus radicales, il avait sûrement l'appui des premières. Nous ignorons l'issue de cette procédure, mais il ne fut pas emprisonné de nouveau.

Pendant ses séjours en prison, Durant de Pérignat put conforter son amitié avec certains compagnons d'infortune. Ce fut notamment le cas avec Ginestous, propriétaire de Chalay, qui vécut à peu près les mêmes péripéties<sup>15</sup>. Cette amitié ne fut peut-être pas indifférente à la genèse et à la concrétisation de l'idylle entre Sophie et Bernard-François... En prison, il retrouva aussi Michel Foucault, propriétaire du Plessis-Saint-Amand et voisin des Marescot de la Noue.

Un autre habitué du « repaire des suspects » fut François Picheré, curé insermenté de Saint-Amand. Il fut considéré comme « suspect » en même temps que Pérignat et Ginestous. Il était déjà détenu à la prison des Carmélites de Blois en juillet 1793, puisqu'il obtint, le 11 de ce mois, une permission de se rendre sur son bien pour y régler ses affaires. À la fin de 1793, il était encore en prison avec ses habituels compagnons et fut transféré à Pontlevoy. Le 22 ventôse an III/12 mars 1795, il était de nouveau incarcéré, cette fois aux Capucins de Blois : le document précisait que le prêtre avait

été mis deux fois en liberté pour vaquer à ses affaires ; il était âgé de soixante ans et d'une santé délabrée par suite de grosses maladies<sup>16</sup>.

Ceci ne l'empêcha pas, une fois sa liberté retrouvée, de reprendre clandestinement son ministère, comme l'atteste son registre. Et l'épreuve subie en commun avait certainement fortifié une amitié confiante entre ces hommes qui jouèrent un rôle dans la célébration du mariage Marescot-Pérignat.

## Les « filles Pérignat »

Il ne faudrait pas négliger la forte personnalité de Marie-Louise Sophie Durant de Pérignat. Elle avait été baptisée en l'église de la Madeleine, le 5 août 1771. Au moment où la Révolution commença, elles semblent bien avoir été trois sœurs, comme le laisse entendre une supplique de leur père, datée du 21 floréal an II/10 mai 1794 : *Citoyens, la nature a des droits inaltérables, il n'en est pas parmi vous qui ne trouve cette vérité dans le fond de son cœur. C'est d'après ce sentiment bien senti par un père justement affligé de l'état fâcheux où se trouve un de ses enfants, que je réclame de votre humanité de me permettre d'aller passer la journée de demain au chevet du lit de ma fille cadette, menacée d'une maladie qui me ravit en 1790 sa sœur aînée. Vous me ferez accompagner par qui vous voudrez, je vous promets de me rendre à sept heures au lieu de ma détention*<sup>17</sup>.

Dans plusieurs lettres écrites au début de la Révolution, la tante Hogu de La Mézière demandait à son neveu – Anne Durant de Pérignat – des nouvelles de ses petites-nièces et tout particulièrement de « Juillie », Julie selon toute probabilité : *J'ai enfin reçu après quinze jours de datte ce jour-cy votre lettre dattée du six de ce mois. Je vous remercie bien ainsi qu'Adélaïde qui trouvera bon que je préfère de vous écrire en ce moment [...]. Elle se réjouissait que ses accès de fièvre étoient moins forts, ce qui me prouve que d'autres petites purgations lui ôteront le reste de la fièvre. Et que les bouillons au mou de veau et aux limaçons raquemoderont sa poitrine et le lait d'ânesse achèveront de la guérir.* Et elle se disait charmée que sa chère Sophie aille de mieux en mieux (22 avril 1791). Des trois sœurs seule Gabrielle Françoise Adélaïde était alors en bonne santé et Julie était la plus gravement atteinte. Quatre jours plus tard, elle faisait part de ses difficultés à trouver une ânesse : *je mets tout le monde en œuvre pour me trouver une ânesse comme vous le demandé ; la plupart ont tué leurs ânonns, ne voullant pas en ellever dans les environs d'ici.*

Une lettre du 13 mai 1791, écrite cette fois à Sophie et Adélaïde, confirmait un état inquiétant : *Mes très chères nièces, quoique j'aye reçu hier une lettre de Mr de Pérignat qui ne peut me tranquilliser puisque en*

13. AD 41, L 1865<sup>2</sup>.

14. AD 41, L 1687.

15. Voir LOISEL (J.-J.), « À Chalay sous la Révolution, Henri Fulcran de Ginestous », *Éclats d'histoire*, Bulletin de l'Université du temps libre du Vendômois, n° 4, 2005, p. 46-54.

16. AD 41, L 333 et L 1035.

17. AD 41, L 2119. La fille cadette est Gabrielle Françoise Adélaïde.

me marquant que la chère malade a été un peu mieux pendant trois jours, mais qu'hier elle étoit retombée dans son état dangereux, comme auparavant, ce qui m'inquiète infiniment; je vous prie mes chères amies de m'écrire, l'une ou l'autre, un mot de l'état présent de notre chère Juillie par l'homme qui est chargé de vous remettre la lettre<sup>18</sup>. Il est donc avéré que Julie n'est pas morte en 1790, comme l'écrivait son père, mais plutôt en 1791.

Certains documents d'archives ne permettent pas de distinguer clairement l'action des deux sœurs survivantes pendant la Terreur, lorsqu'ils mentionnent seulement la « fille Pérignat ». Toutes deux furent actives à tenter de sauver leur père, comme il l'écrivait lui-même le 18 fructidor an II/4 septembre 1794 : [...] *ma fille aînée est dans un état de santé inquiétant; sa sœur que vous voyez souvent à votre comité et chez vous pour solliciter justice, n'a de forces que pour ses démarches dictées par la tendresse filiale*<sup>19</sup>.

La jeune fille était aussi en butte à des tracasseries et se défendait dans une lettre adressée au comité de surveillance, le 6 thermidor an II/24 juillet 1794 : *Citoyens, J'ai trop confiance en votre justice pour ne pas espérer que vous écouterés la voix de l'innocence. Vous savez tous, Citoyens, les raisons qui m'ont amenée ce matin à Bellair. J'étais loin de prévoir que j'y serais interrompue dans mes affaires par un événement qui m'est aussi étranger et aussi inconnu qu'à vous; je n'entrerai point ici dans des détails qui pourraient vous convaincre de la vérité que j'atteste. Je me borne à vous observer que je suis ici sans aucune des provisions nécessaires à la vie puisque je ne comptais y faire un séjour que de quelques heures. Je vous prie donc, Citoyens, de permettre que je retourne ce soir à Vendôme. Consentant de tout mon cœur à y avoir la garde que vous avez jugé à propos de me laisser jusqu'à ce que vous en disposiez autrement et que vous reconnaissez la justice de ma cause*<sup>20</sup>.

De fait, elle dut présenter une caution et accepter d'être mise sous surveillance d'un garde (dont il fallait payer l'entretien) : *Je soussigné Louis Jacquelin, menuisier, demeurant commune de Vendôme, me rend caution de la personne de Louise Sophie Durand dit Pérignat, mise à la garde du citoyen Bar dans la maison de son père*<sup>21</sup>. La maison en question était celle du 43, rue Poterie, qui deviendra bientôt le domicile conjugal du couple Marescot-Pérignat (fig. 4).

Marie-Louise Sophie était alors soupçonnée d'avoir coopéré avec Louise Laporte pour favoriser l'évasion des parents de cette dernière (qui eut réellement lieu). C'est pour cela qu'elle fut placée sous la garde du



Fig. 4 : « Hôtel Marescot », 43, rue Poterie, à Vendôme (Cl. M. Loisel).

citoyen Bar, sur ordre du directoire du district de Vendôme. Le 14 fructidor, en l'absence de toute preuve qu'elle ait aidé à l'évasion des parents Laporte, la garde fut levée, en fournissant toutefois *bonne et valable caution*.

En revanche, il semble que sa sœur cadette, Gabrielle Françoise Adélaïde, fut accusée, ainsi que le fils Duchemin de Lachenaye, d'avoir été *auteurs ou complices d'une affiche injurieuse et calomnieuse*. L'affaire fut portée devant le représentant du peuple Brival. Sa réponse à l'agent national de Vendôme, le 7 brumaire an III/28 octobre 1794, commençait dans la négativité pour s'adoucir au final : *Celui qui fut aristocrate le sera toujours : le sang de Duchemin et de Durand dit Pérignat circule dans les veines de leurs enfants. Le loup a beau faire l'agneau, il est toujours loup. Si l'injure n'était que personnelle nous pourrions, nous devrions même la mépriser. Adélaïde Pérignat et Duchemin auraient voulu la liberté de leur père et elle leur a été refusée. Voilà nos crimes. J'ai envoyé le tout au Comité de sûreté générale qui de prononcera*<sup>22</sup>. Transférer un dossier au Comité de sûreté générale ne pouvait que faire frémir ceux qui en étaient l'objet; la chance des deux familles fut peut-être que le 9 thermidor avait modifié les données quelques mois plus tôt. Et les deux jeunes gens attendirent le verdict à la maison d'arrêt de Vendôme. L'arrêté de Brival fut pris à Orléans, le 4 frimaire an III/29 novembre 1794 : *Vu la pétition des citoyens Duchemin fils et Adélaïde Durand Pérignat, détenus en la maison d'arrêt de Vendôme, comme soupçonnés d'être auteurs ou complices d'une affiche*

18. AD 41, L 2117. Marie-Madeleine Hogu avait épousé François René de Taillevis, seigneur de La Mézière, dont elle était veuve depuis 1779. Elle posséda le château de Fargot à partir de 1782, qu'elle transmit plus tard à sa petite-nièce Marie-Louise Sophie Durant de Pérignat; celle-ci le vendit à Hubert Rohault de Fleury en 1808 [Voir R. de Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, article « Fargot »].

19. AD 41, L 2119. La fille aînée était alors Marie-Louise Sophie.

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. AD 41, L 1697.

*injurieuse et calomnieuse ; attendu que les faits qui leur sont imputés sont plutôt l'effet d'une étourderie de jeunesse que de la malveillance et qu'on n'y voit aucun sentiment contrerévolutionnaire ; vu aussi l'avis favorable aux détenus du comité de surveillance et de l'Agent national de Vendôme [...]*<sup>23</sup>, le représentant du peuple prononça une mise en liberté.

Ce dernier document montre que si la famille Durant de Pérignat était marquée au fer rouge de l'« aristocratie », les autorités vendômoises prônaient la clémence et n'entendaient pas en faire un vivier de martyrs. À des moments divers, le père et ses deux filles retrouvèrent tous la liberté.

En avril 1796, Bernard-François de Marescot savait qu'il épousait une jeune femme au caractère bien trempé. Mais Marie-Louise Sophie était aussi ce qu'on pouvait appeler un « parti intéressant ». Un document du 13 août 1793, émanant du district de Vendôme, évaluait le niveau de fortune d'Anne Durant de Pérignat : à titre personnel, l'ancien officier ne touchait que mille livres par an de pension de retraite. Il était précisé que ses deux filles *sont assez fortunées par l'effet du décès de leur mère*. Et les biens étaient ainsi répertoriés et évalués :

- une maison à Vendôme, estimée 28000 livres. Il s'agit de la demeure du 43, rue Poterie. R. de Saint-Venant précise à son sujet : *De la famille Ferrand des Minières, la maison passa par héritage à Messire Anne Durant de Pérignat, officier de cavalerie, seigneur de Belair à Saint-Ouen, époux de Marie-Suzanne Ursule Ferrand. [...] Ces deux époux la laissèrent à leur fille Marie-Louise Sophie Durant de Pérignat, qui la porta à son mari Bernard François de Marescot. Tous deux l'habitèrent et voilà pourquoi cette maison, au XIX<sup>e</sup> siècle, porta le nom de Hôtel de Marescot*<sup>24</sup>;
- une maison de campagne évaluée à 18000 livres. Le nom et la situation ne sont pas précisés, mais la qualification « maison de campagne » est en référence à la ville et on peut en déduire qu'elle en était proche. Le lieu de Belair semble lui correspondre ; et Saint-Venant précise, dans l'article qu'il lui consacre : Au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors des partages de la famille Hogu, ce lieu était décrit ainsi : *Le lieu et closerie de Belair, ses circonstances et dépendances, terres, prés, bois..., avec une petite maison située à Poirier, le tout estimé à 8000 livres*. Le même auteur ajoute qu'en 1814, il devint propriété du couple Marescot-Pérignat ;
- la métairie des Minières à Azé, était le bien le plus important car estimé 40000 livres. La femme d'Anne Durant de Pérignat était « dame des Minières » lorsqu'elle décéda le 16 mai 1785, à l'âge de trente-trois ans. En 1797, la cadette, Gabrielle Françoise Adélaïde, en était propriétaire et le resta jusqu'à sa mort en

- 1814, comme elle était célibataire, Marie-Louise Sophie lui succéda ;
- une métairie, à Faye, évaluée à 20000 livres. Nous n'avons pu lui donner un nom ;
- enfin, des propriétés éparses, dont l'ensemble était estimé 6000 livres.

Le même document insistait sur la puissance du lien affectif entre le père et ses filles : *Au moyen de ce que les filles du citoyen Durant ne sont pas mariées et demeurent avec lui, il paraît profiter et jouir du revenu de ses biens qui peut être évalué de 4 à 4500 livres à peu près. Mais s'il arrivoit que les deux filles cy-dessus vinsent à se marier et voulussent exiger la totalité de la portion qui leur revient de la succession de leur mère (ce qui n'est pas à présumer vu les liens d'amitié qui paroissent unir étroitement les enfants au père) dans ce cas seulement le citoyen Durant seroit réduit à la simple pension de 1000 livres et alors cette pension seroit insuffisante si les denrées subsistent au prix actuel*<sup>25</sup>.

## Bernard-François de Marescot émigré ?

La période « directoriale » de la Révolution a été marquée par des accès de fureur répressive interrompant brutalement des phases modérées. Ces incertitudes ont-elles pu déterminer Bernard-François de Marescot à s'éloigner pour se faire oublier ? Un document permet de se poser la question. Il s'agit d'une lettre écrite par Durant de Pérignat au commissaire du gouvernement en Loir-et-Cher, le 4 floréal an VI/23 avril 1797 : *J'ai reçu votre lettre du 27 germinal dernier par laquelle vous me priez de faire passer au citoyen Marescot une lettre du citoyen Lagarde, secrétaire général du Directoire exécutif qui le prévient de sa radiation définitive de la liste des émigrés. Je me suis acquitté de cette commission envers mon gendre qu'elle concernait et qui est fort aise ainsi que moi de la justice que vient de lui rendre le gouvernement.*

*Salut et fraternité, Pérignat*<sup>26</sup>.

Deux points retiennent l'attention :

- Bernard-François de Marescot a figuré, à juste titre ou non, sur la liste des émigrés, ce qui le rendait suspect et le mettait à la merci d'une arrestation ;
- si son beau-père a servi d'intermédiaire, c'est qu'il était éloigné de Vendôme : depuis quand et pour quel motif ?

Un document conservé aux Archives départementales de Loir-et-Cher permet d'élucider le premier point. Il s'agit d'une délibération du directoire du district de Vendôme, prise le 16 ventôse an III/6 mars 1795, soit deux ans plus tôt : il y était fait état d'une *pétition*

23. *Ibid.*

24. SAINT-VENANT (R. de), *Dictionnaire [...] du Vendômois*, article « Vendôme – Rue Poterie ».

25. AD 41, L 1865<sup>4</sup>. Anne Durant de Pérignat mourut le 30 fructidor an IX/17 septembre 1801 [AMV, 26 E<sup>170</sup>].

26. AD 41, L 233.

présentée par le citoyen Bernard François Marescot le jeune, chef de bataillon dans l'armée du génie expositive que l'inscription de son nom de famille sur la liste générale des émigrés est aussy démeritée à son égard qu'à celui des citoyens Armand Samuel Marescot, son frère aîné, général de division qui a obtenu dernière-ment sa radiation par décret de la Convention nationale, et de son autre frère, Charles Honoré Victor Marescot, tué le 15 mars 1793 au siège de Villamstat ; que cette inscription ne provient que de l'éloignement du pétitionnaire et de la difficulté pour les militaires de remplir les formalités prescrites par les loix. Il requiert qu'en conséquence des certificats par luy nouvellement exhibés et qui attestent la non interruption de ses travaux militaires au service de la patrie jusqu'au 18 brumaire dernier, époque du congé qui luy a été accordé par le Comité de salut public, il soit pris par le directoire un arrêté qui prononce la radiation de son nom sur la liste des émigrés.

Les membres du directoire présents examinèrent avec attention les pièces justificatives des états de service : vu aussy les certificats exhibés le 12 du présent mois et enregistrés au Bureau des Émigrés de ce district, lesquels luy ont été délivrés par les conseils d'administration des 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> régiments d'artillerie à pied en date du 22 pluviôse dernier et 1<sup>er</sup> ventôse présent mois, lesquels constatent qu'il a servy dans l'artillerie depuis le 1<sup>er</sup> avril 1791 jusqu'au 2 messidor an 2 sans aucune interruption et qu'à cette dernière époque il est passé dans l'armée du génie, qu'au surplus il a constamment remply ses devoirs avec zèle et patriotisme.

Vu aussy le certificat du chef de l'état-major du corps de l'armée de Sambre et Meuse en date du 9 brumaire dernier constatant que le pétitionnaire étoit présent à la ditte armée depuis plus de six mois en qualité de capitaine au corps du génie et qu'à cette même époque il étoit employé au siège de Maestricht. Et le congé qui luy a été accordé le 18 du même mois de brumaire jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal prochain par le Comité de salut public<sup>27</sup>.

Le directoire considéra que bien qu'il ne soit pas personnellement désigné par ses prénoms sur la liste générale des Émigrés la fixation du dernier domicile dans ce département où il est en effet propriétaire lui donne le droit de demander la radiation de son nom avec d'autant plus de raison que cette inscription ne pourroit plus concerner que luy au moyen de la radiation accordée à son frère aîné [...] et attendu la mort de son autre frère Charles Honoré Victor Marescot constatée par un acte de notoriété attesté par les officiers du corps du génie devant les notaires publics de Lisle, département du Nord le 22 avril 1793 vieux style [...].

Il prit donc un arrêté rayant le nom du pétitionnaire sur la liste ; mais celui-ci n'était que provisoire et devait être envoyé au Comité de législation pour vérifier sa

conformité à l'article 25 de la loi du 25 brumaire an III et le valider. C'est probablement ce cheminement, à l'heure où les bienfaits de la « simplification administrative » n'étaient pas encore mûrs, qui prit deux années et laissa Bernard-François de Marescot à la merci de la moindre flambée répressive contre ceux qui, à tort ou à raison, figuraient sur la liste des émigrés du Loir-et-Cher<sup>28</sup>.

## L'oncle Ginestous

Le 24 mars 1789, Henri Fulcran de Ginestous figurait parmi les signataires du *cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la noblesse du bailliage de Vendôme*. Le 12 juillet suivant, la même assemblée de la noblesse vendômoise délibérait sous la présidence de M. de Rochambeau (le fils du maréchal), bailli d'épée. « Marescot l'aîné » et « Marescot cadet » étaient absents, retenus par leurs obligations militaires.

Le 14 novembre 1792, un « état des pensionnaires » livrait quelques informations biographiques : *Genistou Desgravières, cy-devant noble, demeurant à Saint-Quentin, a servi dans le Régiment de cavalerie Colonel Général où il était lieutenant ; a eu une pension dans un âge où il aurait pu servir et s'est retiré ; il est veuf de [...] Marescot de Chalay et jouit par donation d'une terre d'environ six mille livres de rente ; il a en outre une rente viagère pour argent placé avant son mariage. Il n'a point d'enfant*. Il était marié avec Flore Madeleine de Marescot – sœur de Samuel – dont il était veuf depuis 1782. Il était donc l'oncle par alliance d'Armand-Samuel et Bernard-François et c'était lui qui possédait en usufruit le château de Chalay et son vaste domaine (fig. 5).

Les ennuis de Ginestous avec les autorités révolutionnaires commencèrent à la fin de l'été 1793. Une manifestation qualifiée de « royaliste » à Mondoubleau,



Fig. 5 : Château de Chalay, propriété d'Henri Fulcran de Ginestous pendant la Révolution (Cl. M. Loisel).

27. Selon un état des services de B.-F. de Marescot établi par le Bureau du Génie au ministère de la Guerre, sa démission a été acceptée le 13 ventôse an IV/3 mars 1796, soit un mois avant son mariage clandestin.

28. AD 41, L 1687. G. Zabern (*op. cit.*, p. 46) avance la date du 25 mars 1793 pour la mort de Charles Honoré Victor, ce qui est en contradiction avec notre source qui situe plus tôt le décès et même son enregistrement devant les notaires de Lille.



le 12 septembre, fit craindre le soulèvement d'une « petite Vendée » et, cinq jours plus tard, un décret fut pris pour renfermer les gens suspects. Dès le lendemain, Ginestous fut arrêté et conduit sous bonne garde à Blois où il arriva le 21. Il tenta d'argumenter pour obtenir sa libération. Il fut appuyé par une pétition portant les signatures de quelque 110 habitants de Saint-Quentin, Trôo et Fontaines : *L'arrestation surprenante du citoyen henry Fulcran Ginestous excite l'élan de leur plus vive et juste réclamation ; que ce ne peut être autre chose que la manœuvre injuste et perfide d'un ennemi secret qui l'a conduit à la maison d'arrêt des ci-devant Carmélites à Blois ; Puisqu'en toutes circonstances, il s'est montré l'homme parfaitement soumis aux loix de la République, aux autorités constituées et le défenseur généreux de la patrie ; qu'on se rappelle l'émeute des Brigands du mois de juillet 1789, où lui second marcha trois lieues en avant à la découverte ; la fuite de Louis Capet au mois de juin 1791, il quitta son sommeil pour courir à son poste. Ces traits d'activité et de générosité, en affermissant notre confiance, nous auroient portés à le nommer colonel de la Garde Nationale de nos communes réunies, et à le députer pour la Fédération à Blois où il fut choisi pour commander en second l'armée fédérative.*

Le rôle positif de M. de Ginestous pendant l'épisode de la Grande Peur en Bas-Vendômois est confirmé dans une lettre que Marie Madeleine Hogu de La Mézière écrivait de Montoire à Anne Durant de Pérignat, son neveu par alliance, le 25 juillet 1789 : *Je profite avec empressement, mon très cher neveu, d'une occasion d'une personne qu'on dit qui part demain du matin pour Vendôme pour vous donner de mes nouvelles et de celles de la ville qui a été bien tranquille aujourd'hui. On eu[t] hier bien des halertes aussi fausses qu'effrayantes annonçant sans cesse que des brigands étoient à faire carnage depuis une lieue jusqu'à six aux environs de Montoire ; différents particuliers dicy et en[tre] autres Mr de Genistouche [sic] ont été dans les endroits indiqués effrayés par les peurs paniques qu'on leur faisoit sans fondement réel ; tout prenoit ses précautions pour se mettre en deffense, la millisse bourgeoise est établye à six compagnies de cinquante à soixante hommes chaque, qui ont leurs détachements pour veiller jour et nuit ainsi qu'aux environs des campagnes voylà desjà deux nuits, et vont par delà soit à Rané ou à Fargot dont ils me sont venus dire que tout étoit tranquille ; actuellement le tambour marche pour assembler les patrouilles, tout va en bon ordre, étant commandée par Mrs de Montaygue et de La Barre et Mr Devouge, ce qui met le calme dans le pays et les environs [...]*<sup>29</sup>.

Il vécut certainement le dramatique épisode du transfert des prisonniers de Blois à Pontlevoy, en décembre 1793. Le département était en transes et redoutait l'invasion vendéenne de la Virée de Galerne. Le 9, cinq prêtres d'un convoi de prisonniers arrivant de Saumur

furent fusillés. Dufort de Cheverny écrit : *À Blois, les incarcérés se crurent dévoués à la mort.*

Ginestous recouvra la liberté avant le 23 mars 1794 puisque, ce jour-là, en compagnie d'Armand-Samuel Marescot (la particule n'était pas de mise) et de quelques autres propriétaires de Saint-Quentin, il se présenta au district de Vendôme pour un litige de biens communaux. En avril, il fut décidé, *pour faire avorter d'abord tous les germes de fermentation, de dresser deux listes de nobles :*

*La première de ceux des nobles qui se sont montrés d'une aristocratie outrée, perturbateurs, intrigans ennemis de la révolution à laquelle ils n'ont cessé de s'opposer de tous leurs pouvoirs.*

*La seconde de ceux qui sans setre aussy fortement prononcé contre elle n'ont point paru l'adopter en aucune manière et par là se sont rendus suspects.*

[...] *et après avoir examiné dans son intégrité les nobles les plus turbulens, les plus capables d'altérer l'esprit public et qui se sont le plus efforcés de lui nuire, le Directoire n'a pas pu se deffendre de ranger parmi ce nombre les citoyens Duchemin dit La Chenaye – Genestous – Brunier père – Durand dit Pérignac.* De retour à la case « prison », les suspects multiplièrent les pétitions individuelles et collectives, protestant de leurs sentiments civiques, arguant de leur état de santé, dénonçant les conséquences économiques de leur incarcération.

Le 4 messidor an II/24 juin 1794, Ginestous était toujours mentionné sur un tableau envoyé au Comité de sûreté générale : de quoi faire passer un frisson glacé sur la nuque... Le 9 thermidor fit chuter Robespierre et sauva peut-être la tête du propriétaire de Chalay. Le 24 août, il vit s'ouvrir la porte de sa prison. Le 20 octobre, le représentant du peuple Brival décida une libération définitive, qui concernait aussi Foucault, propriétaire du Plessis-Saint-Amand, la fille Durand dite Pérignat, Compagnon femme Musset dit Signac et quelques autres.

Ginestous devint par la suite d'une discrétion exemplaire, se consacrant avant tout à sa fonction de « cultivateur ». Le 18 vendémiaire an IV/10 octobre 1795, il présenta une pétition au directoire du district de Vendôme, *tendant à obtenir une indemnité de la somme de mille livres pour 8 000 fagots d'épines et bruyères coupées dans ses bois pour la fabrication du salpêtre à l'atelier établi précédemment dans les communes de Trôo et Saint-Quentin*<sup>30</sup>. Les esprits s'étaient bien calmés, Quentin était redevenu un saint et Ginestous se vit accorder le prix de ses épines.

Quand il vivait, comme suspect ou prisonnier, les épisodes les plus tourmentés de son existence, en 1793-1794, ses neveux étaient éloignés du Vendômois par leurs fonctions militaires ; il n'eut alors avec eux que des contacts pour le moins épisodiques et il est impossible de percevoir le degré d'intimité qu'il avait avec eux. Mais il est certainement un des maillons de la

29. AD 41, L 2117.

30. AD 41, L 1688.

chaîne contre-révolutionnaire autour de Bernard-François de Marescot.

## La tentation de la Petite Église

Pendant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le schisme de la Petite Église pesa fortement sur la vie religieuse et politique de Vendôme et de son arrondissement. Il rassemblait les ecclésiastiques et les fidèles qui refusaient d'accepter le Concordat signé par le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII le 15 juillet 1801. Son principal chef de file fut l'ancien évêque réfractaire de Blois, Alexandre de Thémynes, ce qui explique le relatif essor de la « Dissidence » en Loir-et-Cher. Dès 1803, il comptait dans les préoccupations de Bonaparte. Le 18 prairial an XI/7 juin 1803, il écrivait à Talleyrand pour le prier de faire les démarches nécessaires pour faire arrêter et retenir dans des couvents et dans les lieux d'Espagne les plus éloignés de la France, M. de Thémynes, ancien évêque de Blois<sup>31</sup> (fig. 6).

Le diocèse de Blois, supprimé, fut rattaché à celui d'Orléans, à la tête duquel fut nommé M<sup>gr</sup> Bernier, un des négociateurs du Concordat (fig. 7 et 8). Celui-ci fit la visite de l'arrondissement de Vendôme du 17 septembre au 5 octobre 1803 : à son arrivée en ville, il logea probablement chez Jean-Baptiste Hersant, son « ami personnel », qu'il avait nommé curé et archiprêtre de la Trinité de Vendôme. Cette nomination ne fut pas du goût de François Thoinier, curé réfractaire de paroisse Saint-Martin de Vendôme, qui avait échappé à toutes les recherches pendant la Révolution ; cette paroisse



Fig. 6 : M<sup>gr</sup> Alexandre de Thémynes, évêque réfractaire de Blois (Coll. Évêché de Blois).

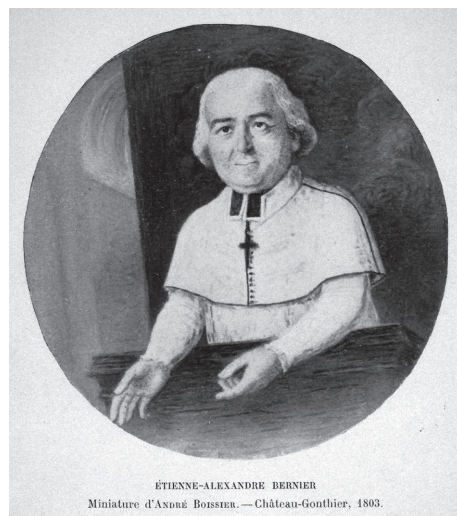


Fig. 7 : M<sup>gr</sup> Bernier, évêque concordataire d'Orléans (Coll. part.).



Fig. 8 : Abbé Jean-Baptiste Hersant, archiprêtre de la Trinité de Vendôme.

avait été supprimée et, après l'entrée en vigueur du Concordat, il avait espéré obtenir la cure de la Trinité, comme une récompense méritée de son dévouement à la cause de l'Église : or, on lui avait confié la succursale de la Madeleine et sa déconvenue était totale (fig. 9).

Tous les notables catholiques n'avaient pas boudé l'évêque d'Orléans : le 21 septembre, il dîna à Meslay, chez M. de La Porte (une famille qui avait connu bien des soucis pendant la Révolution). Le lendemain, une autre réception lui fut offerte au château du Plessis-Saint-Amand par Michel Foucault, ami du couple Marescot-Pérignat et ancien compagnon de captivité d'Anne Durant de Pérignat. Le 26 septembre, lors de sa visite à Montoire, il fut logé à Ranay, chez M<sup>me</sup> de Vernage qui avait accueilli et protégé, quelques années

31. CHESNEAU (abbé L.), *Les Dissidents vendômois de la Petite Église*, Vendôme : Impr. Launay & Fils, 1924, p. 31.

plus tôt, le chef royaliste Fortuné de Rochecotte. Le 28, il était reçu par le curé-doyen de Savigny-sur-Braye, Joseph Jacquet de Lahaye (le «crapaud de nuit»), modèle du prêtre réfractaire dans la région. Cette énumération montre qu'au moment où la contestation dissidente se développait à Vendôme et aux environs, certains notables ecclésiastiques ou laïcs n'étaient pas disposés à se ranger sous sa bannière. Si M<sup>re</sup> Bernier avait bien perçu rumeurs et remous, il put regagner quelque peu rasséréner son évêché d'Orléans et écrire au préfet de Loir-et-Cher que la résistance était due *au dépit d'un seul homme* : François Thoinier, même s'il n'était pas nommé.

En effet, celui-ci devint le chef et l'animateur du foyer dissident dans la ville et il fut rejoint par plusieurs prêtres très déterminés :



Fig. 9 : Abbé François Thoinier, chef de la Petite Église à Vendôme [Coll. Musée de Vendôme].

Louis-François Gauthier, prêtre jeune (ordonné en 1796) et très proche de Thoinier en tant que vicaire de la Madeleine. Il se montra très actif et, aux yeux du sous-préfet de Vendôme, il paraissait être *un accapareur d'âmes*. Il menait la vie dure à l'abbé Hersant : *Le curé légitime, M. Hersant, y a été insulté dans les rues, dans la sacristie, dans l'église même de la Madeleine, par le vicaire Gauthier, le frère Casimir* [frère de François Thoinier] ; *qu'il a été, ainsi que les autres prêtres fidèles, menacé d'être assassiné*<sup>32</sup>.

Philippe-François Compoint, déporté en Guyane et tout juste rentré en France au début de 1803, fut lui aussi déçu par la modeste cure de Chauvigny du Perche qu'on lui accorda. Né à Vendôme, il logeait souvent chez son frère tanneur, près le pont de la Chèverie. Il fut le véritable lieutenant de Thoinier.

L'hospice de Vendôme était géré par des sœurs de la Charité de Montoire ; celles-ci prirent le parti de la Petite Église et l'une d'elles, Lucie Thoinier, qui était la sœur de François Thoinier, ne fut pas étrangère à cette orientation. Elles restèrent en place jusqu'au 21 juin 1804, date de leur expulsion de l'établissement (fig. 10).

Les prêtres dissidents furent l'objet d'actives recherches policières, sous le Consulat et l'Empire, Thoinier tout particulièrement. Pour celui-ci, le retour à la clandestinité ne fut qu'une habitude à reprendre après de brèves années de répit ; quatre ans plus tôt, en octobre 1799, on perquisitionnait la maison du cordonnier Haugou dans l'espoir de l'arrêter : *Toutes les circonstances nous portent à croire que le nommé Thoinier était réellement dans cette maison et il est plus que vraisemblable qu'il aurait été saisi si la résistance qu'on a éprouvée pour entrer ne lui eût donné le tems de se cacher ou de se sauver dans une maison voisine*<sup>33</sup>.

32. CHESNEAU (abbé L.), *op. cit.*, p. 51.

33. AD 41, Q 735.

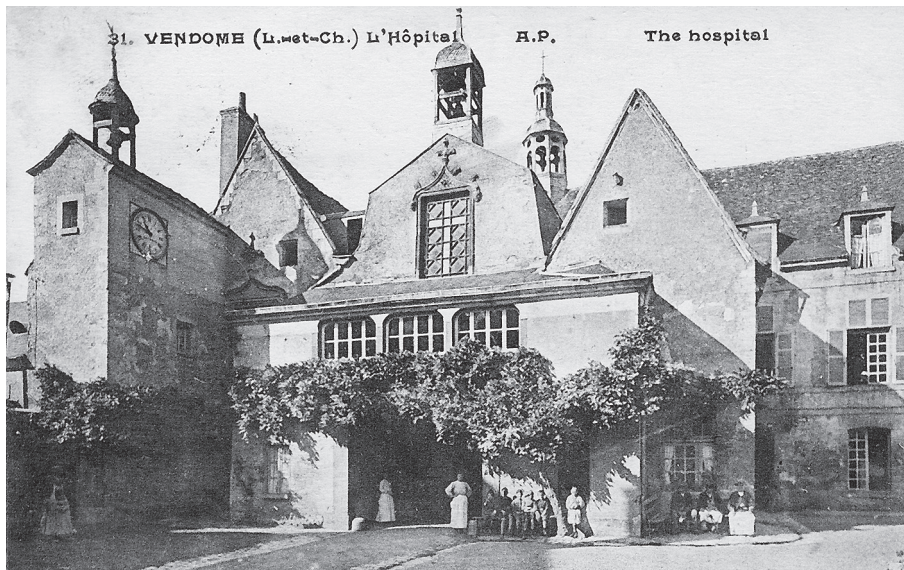


Fig. 10 : Chapelle de l'hôpital-hospice de Vendôme [Coll. part.].

La tactique clandestine de Thoinier fut simple : « on ne change pas une équipe qui gagne »... Il s'appuya concrètement, pour trouver des refuges ou célébrer des offices dissidents, sur ceux qui l'avaient protégé pendant la Révolution : au premier plan figurait toujours le cordonnier Haugou, qui habitait rue Saint-Bié ; sa maison avait des issues de tous côtés, lesquelles communiquent à plusieurs maisons, même dans celle qu'habite Gauthier, et il y a des caches impénétrables<sup>34</sup>. C'est dans cette maison qu'il célébra deux mariages, assisté de l'abbé Gautier. Dans la même rue vivait le tailleur Rouzé, considéré comme un colporteur des écrits de la dissidence ; il aidait les prêtres à se travestir et à gagner la campagne lors des visites domiciliaires.

D'autres soutiens traditionnels – qui avaient fait des séjours en prison – étaient la Veuve Chenet, qui tenait l'auberge du Pélican, le tonnelier Lecointre. Ceux-ci et quelques autres constituaient le premier cercle des fidèles soutiens de Thoinier et de ses confrères ; et ce réseau fut efficace, puisqu'ils ne furent jamais arrêtés et la seule prise importante fut Casimir Thoinier, arrêté en juin 1807 et décédé en prison sept ans plus tard. Les alentours de l'ancienne église Saint-Martin formaient donc un pôle majeur de la Dissidence. La « cachette du prêtre réfractaire », dans la maison Saint-Martin, qui avait abrité Thoinier à l'occasion, reprit probablement du service car cet immeuble appartenait aux demoiselles Adam, ferventes adeptes de la Petite Église (fig. 11 et 12).

Le quartier proche de l'église de la Madeleine fut un autre pôle de sensibilité dissidente. Au début, l'hospice fut un lieu dissident actif jusqu'à l'expulsion des sœurs de la Charité. Selon R. de Chauvigny, l'abbé Gautier, d'un caractère doux et d'une famille honnête, sans aucune distinction, se laisse entraîner par le curé de Saint-Martin et « ne passe pas pour avoir du talent ». Il loge rue de la Poterie, près l'église de la Madeleine, chez la demoiselle Rose Pasquier<sup>35</sup>. Dans la paroisse de la Madeleine résidait aussi la dame Blin ou Belin, qui appartient à une famille assez considérable, est le chef femelle du parti dissident dans le Vendômois. C'est une fanatique outrée<sup>36</sup>.

L'hôtel du Saillant était occupé par les demoiselles de Lasteyrie : [...] les deux aînées avaient été chanoinesses du chapitre noble de Saint-Louis à Metz. Après la Révolution, elles étaient venues avec leur mère habiter à Vendôme ce délicieux hôtel de Langey, qu'on appelle aussi l'hôtel du Saillant [...]. Dans ce milieu, Mesdemoiselles de Lasteyrie durent subir l'influence de M. Thoinier<sup>37</sup>.

34. CHESNEAU (abbé L.), *op. cit.*, p. 53.

35. CHAUVIGNY (R. de), *La Résistance au Concordat de 1801*, Paris, 1921, p. 195.

36. CHAUVIGNY (R. de), *op. cit.*, p. 141-143.

37. *Ibid.*, p. 202. Par la suite, elles se mirent au service du foyer dissident des environs de Blois : [...] Les réunions se font à Saint-Denis-sur-Loire et que c'est là que M. Turmeau officie en grand toutes les fêtes et dimanches, chez les Demoiselles du Saillant [CHESNEAU (L.), *op. cit.*, p. 185]. Elles étaient venues s'installer à Saint-Denis-sur-Loire après avoir vendu leur demeure de Vendôme.

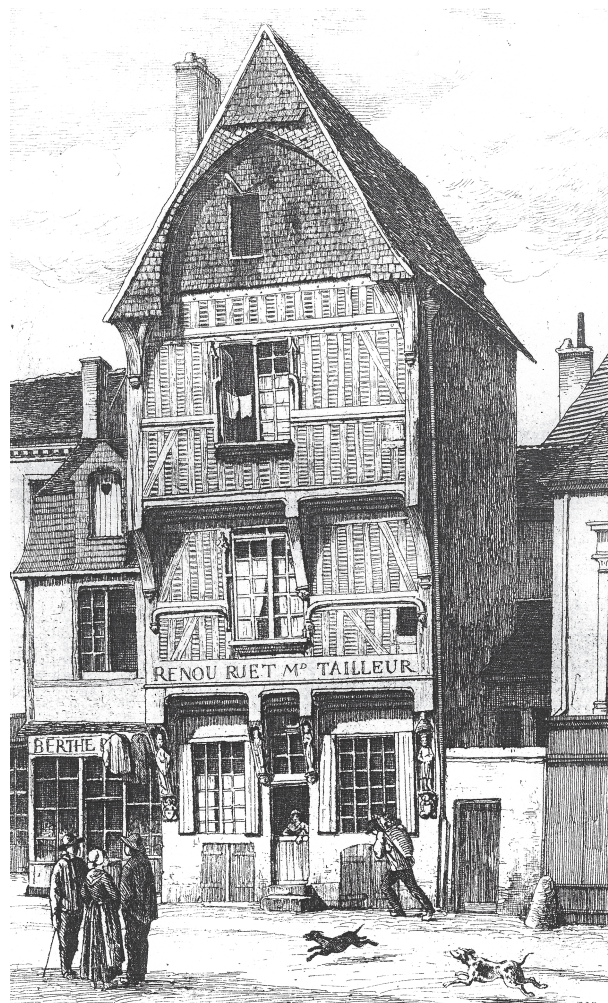


Fig. 11 : Le Grand Saint-Martin, gravure d'Armand Queyroy (Coll. part.).

En février 1805, une perquisition fut opérée aux Bellezèveries, propriété d'une demoiselle Millochlin ; selon R. de Chauvigny, c'était une paroissienne de la Madeleine et une « dissidente irréductible ». Le 12 juillet 1808, elle épousa Barthélemy Bellenoue-Villiers, homme de loi blésois, beau-frère d'un prêtre animateur de la Petite Église aux alentours de Blois ; la même année, Bellenoue-Villiers maria sa fille avec le frère de R. F. X. Beaunier qui était le plus ardent et intransigeant ecclésiastique dissident en Vendôme<sup>38</sup>.

La liste n'est pas close de ces personnes qui, dans la paroisse de la Madeleine, se dévouaient pour la cause dissidente. Le lieutenant de gendarmerie Chaton procéda à de nombreuses perquisitions qui échouèrent généralement (à tel point que certains le suspectèrent d'être

38. Le cas de R. F. X. Beaunier n'a pas été développé dans cet article car 1°) l'influence de ce prêtre dissident s'est surtout exercée dans le Haut-Vendômois et dans la région de Cloyes ; 2°) il a animé une branche particulièrement intransigeante de la Petite Église, qui a rencontré peu d'écho dans la ville de Vendôme.



Fig. 12 : La « cachette du prêtre réfractaire » dans la maison du Grand Saint-Martin (Coll. part.).



Fig. 13 : Église paroissiale de la Madeleine, à Vendôme (Coll. part.).

complice des dissidents...); ce fut le cas d'une expédition au château de Coulonges, dans la Sarthe : il affirma avoir été trompé par un « jardinier de M<sup>me</sup> de Nantouillé » qu'on employait souvent comme espion, mais dans la circonstance, son rôle assez louche faisait croire qu'il était le confident du parti dissident<sup>39</sup>. Selon R. de Saint-Venant, M<sup>me</sup> de Nantouillet habitait à Vendôme l'ancien logis seigneurial de la Salle du Vieux-Pont, rue Poterie, près le pont Rondin (fig. 13).

S'ajoutaient encore quelques autres maisons où les prêtres dissidents trouvaient accueil et refuge :

- les demoiselles Adam, marchandes, rue du Change, près le pont Parrain, à la Madeleine ;
- la dame Ferré, rue de Béguines, à la Madeleine ;
- la vieille demoiselle Grison, qui habitait à Saint-Pierre-la-Motte et chez qui de nombreux objets du culte furent récupérés lors d'une perquisition ;
- M<sup>me</sup> Richard, rue de la Poterie, vis-à-vis de l'apothicaire M. Desrouziers ;

- le sieur Mouchard, marchand de bois sur le Mail, en face le pont Saint-Michel.

Mais selon le sous-préfet de Vendôme, Lefèvre, et le préfet, ce n'était là que la partie émergée de l'iceberg : ce sont là les maisons où les prêtres dissidents se retirent d'habitude, mais il y en a beaucoup d'autres au nombre de plus de trente, où ils peuvent trouver asile pour le passage ou pour la nuit. Car ces Messieurs, quoique résidant en ville, restent peu à présent dans chaque endroit!<sup>40</sup>

Il est clair que les prêtres de la Petite Église vendômoise disposaient de refuges ou de lieux de repli dans toute la ville. Les principaux et les plus sûrs – quatre ou cinq – servaient aussi aux offices. Les maisons évoquées ci-dessus offraient des garanties et il fallait diversifier les lieux de résidence pour brouiller les recherches ; elles étaient donc plusieurs dans le quartier environnant l'église de la Madeleine.

39. CHAUVIGNY (R. de), *op. cit.*, p. 128.

40. Cité par CHESNEAU (L.), *op. cit.*, p. 115. Voir aussi CHAUVIGNY (R. de), *op. cit.*, p. 136 sq.

En 1814, l'aventure napoléonienne s'apprêtait à vivre ses derniers soubresauts, alors que la Dissidence se rêvait un avenir radieux : *ils croient que leur culte doit désormais être patent et sans prévenir l'autorité, ils ont pris des locaux plus vastes où ils chantent solennellement l'office ; ils disent que la célébration des Saints Mystères dans leur chapelle est la véritable messe de paroisse, et ils ajoutent que sous peu, ils seront les véritables et seuls pasteurs dans cette ville et que le curé de Vendôme et le desservant de la succursale seront confinés dans la campagne*<sup>41</sup>.

La Restauration provoqua un changement des représentants de l'État, avec l'arrivée à Vendôme du sous-préfet Armand de Beaumont de la Bonninière. Ses convictions royalistes étaient ardentes, mais il s'inquiéta vite de l'abcès dissident qui donnait la fièvre au Vendômois : *Le nouveau sous-préfet de Vendôme, de Beaumont, écrivait à ce sujet le 20 décembre 1815, à l'archevêque de Reims, Grand aumônier de France. Les dissidents deviennent de plus en plus audacieux et affichent de plus en plus ouvertement leurs principes. « Ils se regardent comme les seuls prêtres catholiques et invalident au besoin et en conséquence les mariages faits par les prêtres concordatistes [...] ; ils pénètrent de vive force dans les maisons des moribonds et ils admettent immédiatement dans les oratoires particuliers, à la première communion, les enfants refusés ou ajournés, pour motifs graves, par les prêtres concordatistes », toutes choses qui produisent « un schisme scandaleux à Vendôme ! »*<sup>42</sup>

## Un soutien discret

Quelle était la place de Bernard-François de Marescot et de son épouse dans cette turbulence ? Les archives sont pratiquement muettes sur le sujet. R. de Chauvigny cite une seule fois le nom et, malgré tout le sérieux de son étude, se livre à un véritable amalgame entre Armand-Samuel et Bernard-François. C'était au printemps de 1817, donc sous la Restauration ; le sous-préfet de Vendôme, Armand de Beaumont, multipliait les efforts pour obtenir la réconciliation de François Thoinier ; Joseph Jacquet de Lahaye, archiprêtre de la Trinité de Vendôme, proposait de lui céder son poste prestigieux s'il acceptait de rentrer dans le giron de l'Église... En vain, Thoinier se montrait intraitable. Les rassemblements des dissidents furent de nouveau interdits : *Devant l'interdiction des rassemblements signifiée avec énergie, comme sous la menace d'un canon bien pointé, les prêtres fermèrent d'eux-mêmes leurs oratoires. Le 15 mai, jour de l'Ascension, des paysans vinrent suivant l'habitude à l'heure des offices, et trouvant les portes closes, ils s'en allèrent à la paroisse la plus voisine. C'étaient des âmes simples, « ignorant la plupart pourquoi elles suivaient les prêtres dissidents » ;*

*mais parmi les huit cents personnes, « de toutes les conditions » dont se composait le cortège des fidèles, il y en avait qui raisonnaient fort bien et j'imagine que de ce nombre étaient M. Josse-Beauvoir, membre de la Chambre des Députés et le général comte de Marescot, Pair de France, premier inspecteur général du Génie, commandant des gardes nationales de l'arrondissement, l'une des gloires militaires du Vendômois avec le maréchal de Rochambeau. Il est pénible, disait le sous-préfet, de voir de tels hommes « donner dans ce travers »*<sup>43</sup>.

Armand-Samuel de Marescot ne fut jamais commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Vendôme, contrairement à son frère. Et surtout, il n'y a pas le plus petit indice qu'il ait adhéré à la Petite Église, dont il n'est jamais question à Chalay et aux alentours. En revanche, le contexte urbain dans lequel évoluaient Bernard-François et son épouse était beaucoup plus imprégné par la Dissidence. On peut admettre sans peine qu'ils aient figuré parmi les centaines de fidèles qui se pressaient aux offices célébrés par Thoinier et ses confrères. Et leur seule présence contribuait assurément à renforcer la légitimité de ces rassemblements.

L'abbé Chesneau avance une fois le nom de Marescot parmi les principaux soutiens de la Petite Église, mais nous sommes en 1817, près de quinze ans après l'éclosion du mouvement contestataire : *À Vendôme, qui demeure toujours le foyer principal du schisme, « il y a bien, alors, 800 partisans, et parmi les principaux, le sous-préfet signale en particulier, le 25 mai 1817 :*

- 1.M. Bellenoue-Villiers, ex-procureur du Roi ;
  - 2.M. Joseph Beauvoir, membre de la Chambre des Députés ;
  - 3.M. de Marescot, commandant des gardes nationales.
- Sans compter les demoiselles Fournier et Adam, ainsi que les sieurs Haugou et Compoin.*  
*Toutes ces personnes reçoivent les prêtres dissidents, et c'est chez elles que se dit la messe*<sup>44</sup>.

Mais il semble difficile d'attribuer à Bernard-François et à son épouse un rôle moteur. Pendant le Consulat et l'Empire – jusqu'à Baylen – la famille de Marescot était dans le sillage de l'aîné qui accédait au pinacle de sa carrière militaire et de son statut social. Napoléon restant très sensible à la question de la Petite Église, il n'aurait certainement pas été d'un bon effet aux yeux du pouvoir, qu'apparaisse le nom de Marescot comme élément moteur du foyer vendômois. Sur le plan pratique, la maison de la rue Poterie était connue, sans doute peu surveillée mais observée. Les ecclésiastiques dissidents avaient repris l'expérience des réfractaires qui trouvaient des refuges plus sûrs dans les fermes isolées que dans les châteaux ou les maisons

41. AD 41, V 3.

42. CHESNEAU (L.), *op. cit.*, p. 162.

43. CHAUVIGNY (R. de), *op. cit.*, p. 197-198.

44. CHESNEAU (L.), *op. cit.*, p. 196. L'abbé Chesneau commet une erreur : Joseph Beauvoir s'appelle en réalité Josse-Beauvoir et il acquit une certaine notoriété comme député ultra.

bourgeoises dans lesquels les moindres faits et gestes étaient épiés.

De plus, Bernard-François demanda à reprendre du service dans l'armée et il fut réintégré avec son grade de chef de bataillon, le 1<sup>er</sup> janvier 1806. Affecté à la Grande Armée, il y resta jusqu'en 1807, année où il se vit décerner la croix de chevalier de la Légion d'honneur. En 1808 et 1809, il fut incorporé à l'armée d'Espagne. Depuis 1807, il était député au Corps législatif. Dans une situation marquée par l'éloignement fréquent du Vendômois et une certaine faveur du régime impérial, il était difficile de s'opposer à celui-ci frontalement.

À Vendôme, l'importance du phénomène de la Petite Église n'avait pas qu'un caractère religieux. Il ne faudrait pas négliger la dimension de la politique locale. Vendôme n'aurait sans doute guère trouvé à redire à propos du Concordat, s'il n'y avait eu suppression du diocèse de Blois : la modification de la carte ecclésiastique qui lui était associée avait complètement marginalisé le Vendômois par rapport à la capitale religieuse, Orléans désormais. Il est bien possible que M<sup>gr</sup> Bernier ait pensé maintenir son autorité et disposer d'une source d'information fiable sur cette contrée éloignée et potentiellement frondeuse en nommant à sa tête l'abbé Jean-Baptiste Hersant. Bien que celui-ci ait été un prêtre réfractaire déterminé, il ne fut pas le bienvenu sur les rives du Loir car il cristallisait de multiples frustrations :

- celle de François Thoinier, qui se voyait archiprêtre légitime de la Trinité de Vendôme avant la nomination de son confrère sarthois ;
- celle des édiles vendômois et, au premier rang, du maire Antoine Pierre René Buscheron de Boisrichard, mécontents de voir le rayonnement de leur cité amoindri par le redécoupage. Bernier ne tarda pas à faire part de ses soupçons au plus haut niveau et la réaction de Fouché fut immédiate :

*Nul doute qu'en éveillant au ministère de la Police générale des soupçons ombrageux, ses propos [de Bernier] n'aient amené l'ordre qui fut expédié le 24 messidor au préfet de Loir-et-Cher et qui porte la signature de Fouché. « On m'assure qu'un des hommes qui ont le plus contribué à Vendôme à propager les opinions contraires au Concordat est le maire lui-même, M. Boisrichard ; que sa femme est à la tête d'un parti ligué contre les concordataires et qui soutient le plus ouvertement les hospitalières. Je suis d'ailleurs informé que le maire a laissé enterrer sans l'intervention du curé une personne morte dernièrement. »*

La réponse du préfet, Chicoilet de Corbigny, contient une analyse fine et intelligente du premier magistrat de Vendôme : *M. Bucheron de Boisrichard est un homme riche et très considéré à Vendôme par sa fermeté, par ses talents administratifs et par son dévouement aux intérêts de ses concitoyens. Il a un attachement sincère pour le Gouvernement et de la philosophie dans l'esprit,*

*c'est-à-dire qu'il n'attache certainement pas d'importance et qu'il ne porte point d'affection aux prêtres dissidents, mais sa femme est incontestablement du parti de ces prêtres : elle est même cousine de M. Thoinier. Elle passe pour avoir de l'influence sur son mari, et il est très possible que ce fonctionnaire, par complaisance pour sa femme, ne mette pas à rechercher ces prêtres rebelles le même soin qu'il y emploierait s'il n'étoit pas sous cette influence.* Le maire reconnut que son épouse professait l'opinion dissidente, ce qui avait occasionné des nuages dans son ménage, mais il n'avait pu la faire changer d'avis.

Un des effets majeurs fut que Hersant cristallisa l'hostilité, non seulement des prêtres dissidents, mais aussi du maire et d'un certain nombre de notables qui voyaient en lui plutôt le suppôt de l'évêque d'Orléans que le premier ecclésiastique du Vendômois.

Cette « fronde » des notables de la ville renforçait incontestablement l'influence du foyer dissident de Vendôme. Des protections occultes jouaient assurément en faveur des prêtres clandestins. Bernard-François de Marescot fut probablement du nombre de ceux qui leur apportaient un discret soutien. Mais pouvait-il aller plus loin ? Sachant que le pouvoir était très attentif aux faits et gestes des zéloteurs de la Petite Église, il aurait été du plus mauvais effet de voir le nom de Marescot remonter jusqu'au bureau de Fouché. Après Baylen et la disgrâce d'Armand-Samuel, il était encore plus nécessaire de ne pas se faire remarquer ! D'autant plus que Bernard-François fut député au Corps législatif de 1807 à 1811. Cette dernière date retient l'attention, car il donna aussi sa démission de l'armée, qui fut acceptée le 8 mai 1811 : faut-il y voir l'effet d'une prise de distance à l'égard du régime impérial. De 1806 à 1811, Bernard-François ne reçut aucune promotion en grade : le nom de Marescot était-il un obstacle infranchissable, après Baylen ? Les démissions de 1811 furent-elles le fruit de l'amertume ?...

Pendant la Restauration, la pression sur les dissidents se fit un peu moins forte dans les deux premières années : on espérait la réconciliation de Thoinier et de ses principaux lieutenants. Puis il y eut le premier espoir de rétablissement du diocèse de Blois en 1817, déçu mais la résurrection fut réelle en 1823 : la ville et ses notables retrouvaient leur rayonnement ; les prêtres anticoncordataires vieillissaient, leur influence s'amoin-drissait ; Bernard-François de Marescot commandait les gardes nationales de l'arrondissement, le régime en place avait sa faveur et il n'était certainement pas homme à nager à contre-courant...

On pourrait avancer l'hypothèse « dissidents = ultras » : dès le règne de Napoléon, Auguste Guillaume Josse-Beauvoir, futur député ultra de Vendôme, ne dissimulait guère sa sympathie pour la Petite Église ; sa mère avait accueilli deux des sœurs dissidentes de l'hôpital-hospice de Vendôme, mais lui-même ne s'était guère exposé. Philippe Jérôme Gaucher de Passac avait émigré, participé à la seconde expédition de Quiberon sous les ordres du comte d'Artois – futur Charles X – et

ne retrouva qu'en 1801 celle qu'il avait épousé en 1790, Catherine Françoise Adélaïde Buscheron de Boisrichard. Alors que sa belle-mère était une dissidente «outrée», ni lui ni son épouse ne partagèrent le combat de la Petite Église.

## Conclusion

La Petite Église, comme tout mouvement marqué par la clandestinité, est difficile à saisir dans son organisation, dans la répartition de ses composantes :

Les prêtres dissidents les plus obstinés, François Thoinier au premier titre, avaient un incontestable rayonnement spirituel, même si la frustration de ne pas avoir vu leurs mérites récompensés comme ils l'attendaient avait joué un rôle non négligeable au début de leur opposition. Leur conduite exemplaire prêchait sans doute plus pour eux auprès de leurs fidèles vendômois que le contenu dogmatique de leurs sermons.

Des réseaux de solidarité efficaces ont agi pour les protéger ou les assister. Sur le terrain d'abord, ces maisons de modestes artisans et commerçants donnaient des refuges d'autant plus sûrs qu'ils étaient opérationnels depuis les années révolutionnaires. Mais c'était à d'autres personnages, notables locaux notamment, d'agir discrètement pour atténuer les recherches, déjouer les perquisitions, détourner l'attention.

Jouaient aussi des solidarités professionnelles. Le monde de l'entreprise et du négoce est très présent dans la Petite Église, à travers les tanneurs notamment : Thoinier ou Compoin étaient issus de ces familles qui dirigeaient tanneries et manufactures. Ce groupe, économiquement puissant, était également influent auprès des pouvoirs locaux.

La vitalité du foyer dissident vendômois puisait aussi à des sources politiques. La résistance au Concordat, pour nombre de notables de Vendôme, tenait plus au redécoupage de la carte des diocèses qui l'avait accompagné qu'à des considérations d'ordre spirituel : la ville se trouvait rejetée à la périphérie d'un diocèse d'Orléans agrandi et la perte de rayonnement était amèrement ressentie. Dès lors, comment ne pas regarder avec une sympathie plus ou moins déclarée ces prêtres qui défiaient l'administration et la police impériales ? Comment ne pas leur accorder une aide – discrète le plus souvent – pour célébrer leurs offices et échapper aux recherches ? La tension atteignit un sommet sous l'Empire, mais ne disparut pas sous les règnes de

Louis XVIII et Charles X : il ne suffisait donc pas d'un changement de régime que beaucoup de notables appelaient de leurs vœux pour faire cesser la Dissidence vendômoise ; la force de cette dernière tenait surtout à des données politiques locales, à l'activisme des prêtres qui l'animaient et au respect dont ils étaient l'objet.

En remontant vers des racines plus lointaines, il est possible de rappeler que le Jansénisme eut des bastions forts en Vendômois ; la tradition qui en subsistait dans certaines familles a pu être une des substances nourricières du terreau sur lequel a prospéré la Petite Église locale. En l'absence de toute étude de fond, il est impossible de dépasser le stade de l'hypothèse de travail.

## Bibliographie sommaire

- CHAUVIGNY (R. de) – *La Résistance au Concordat de 1801*, Paris, 1921.
- CHESNEAU (abbé L.) – *Les Dissidents vendômois de la Petite Église*, Vendôme, Impr. Launay & Fils, 1924.
- Collectif (ss. dir. Jean de VIGUERIE) – *Histoire religieuse de l'Orléanais*, Éd. CLD, 1983.
- ERMISSE (G. et C.) et ROBERT (F.) – *Marescot. Le Vauban de la Grande Armée*, Album de l'exposition à l'Orangerie du château de Chalay (15-22 juin 2014), 2014.
- LOISEL (J.-J.) – « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1994, p. 81-106.
- LOISEL (J.-J.) – « De la congrégation à la désagrégation : les sœurs de la Charité de Montoire face à la Révolution », *BSAV*, 1994, p. 51-80.
- LOISEL (J.-J.) – *Le Crapaud de nuit*, Chambray-lès-Tours : Éd. CLD, 1982 ; Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2001.
- LOISEL (J.-J.) – « À Chalay sous la Révolution : Henri Fulcran de Ginestous », *Éclats d'histoire*, n° 4, 2005, bulletin de la commission historique de l'Université du temps libre du Vendômois.
- LOISEL (J.-J.) – *La religion dans la tourmente*, p. 237-244, dans le chapitre « L'ère des notables », in *Histoire du Vendômois*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2007.
- SAINT-VENANT (R. de) – *Dictionnaire [...] du Vendômois*, 1912-1917.
- ZABERN (G.) – *Le général Marescot*, Vendôme : Éditions d'Arnouval, 1985.